

Cote du document: EB 2011/102/R.41
Point de l'ordre du jour: 20 e)
Date: 1^{er} avril 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Besoins de financement au titre du trente-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2011

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques

Bambis Constantinides
Directeur de la Division du Contrôleur
et des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2054
courriel: c.constantinides@ifad.org

Allegra Saitto
Comptable
Division du Contrôleur et des services
financiers
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent deuxième session
Rome, 10-12 mai 2011

Pour: **Approbation**

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à examiner les besoins de financement au titre du trente-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2011 et à adopter la décision suivante:

Le Conseil d'administration, conformément à la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA et à l'article V du Règlement financier du FIDA, approuve le tirage de 35% des contributions à la huitième reconstitution en mai 2011 ou comme stipulé dans les accords individuels conclus avec des États membres, afin de couvrir les décaissements au titre des prêts et des dons de l'année 2011. Au cas où les besoins de décaissement en 2011 excéderaient le montant de ce tirage, l'écart sera couvert par le recours aux avoirs liquides du Fonds. Le Conseil d'administration autorise le Président à agir en conséquence.

Besoins de financement au titre du trente-deuxième tirage sur les contributions des États membres en 2011

1. Le niveau de tirage sur les contributions des États membres pour 2011 proposé dans le présent document a été établi sur la base des décaissements prévus au titre des prêts et des dons pour 2011.
2. La section 5 c) de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA définit les dispositions à respecter en matière de tirage. À sa soixante et onzième session, tenue en décembre 2000, le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant d'effectuer des tirages à hauteur de 100% sur les contributions des États membres pour faire face aux besoins de décaissement. Les États membres ont la latitude de passer des arrangements individuels concernant les échéanciers d'encaissement des appels de tirage. Il était convenu que ces dispositions spéciales ne devraient pas avoir d'effets préjudiciables sur le financement des opérations du Fonds, et qu'elles resteraient en vigueur jusqu'à ce que des modifications leur soient apportées, si nécessaire, dans le contexte d'une reconstitution, ou jusqu'à épuisement des ressources appelables.
3. Le montant du tirage (liquidités) nécessaire pour faire face à 100% des décaissements projetés au titre des prêts et des dons en 2011 est estimé à 566,9 millions d'USD. Selon la pratique courante, ces besoins de liquidités seront couverts grâce aux avoirs liquides existants du Fonds, aux encaissements des contributions, au produit des placements et aux remboursements des prêts. Le tirage de 2011 actuellement appelé correspond à la deuxième tranche (c'est-à-dire 35%) des contributions non conditionnelles relevant de la résolution relative à la huitième reconstitution. Sur la base du niveau des instruments de contribution reçus à la fin janvier 2011, la deuxième tranche atteint environ 268,8 millions d'USD. Le solde devra être couvert grâce aux autres sources précitées.
4. Plusieurs États membres, dont la liste complète figure dans les états financiers consolidés du FIDA pour 2010 (document EB 2011/102/R.42), n'ont pas acquitté depuis un certain temps les montants appelés au titre des reconstitutions antérieures. Le Fonds ne ménagera aucun effort pour obtenir l'encaissement des billets à ordre et/ou pour obtenir des contributions en espèces, selon le cas. Conformément à la méthode de calcul des tirages sur les contributions des États membres qu'a approuvée le Conseil d'administration à sa cinquante-cinquième session en septembre 1995, les appels de tirage ne seront pas augmentés pour couvrir les défauts de paiement auxquels il faut s'attendre.

5. Des informations sur les tirages approuvés pour les septième et huitième reconstitutions des ressources sont présentées dans l'annexe. On y trouvera également une estimation des décaissements futurs et des tirages prévus sur la base du niveau actuel des annonces de contribution à la huitième reconstitution.

Estimations relatives aux tirages futurs

(au 31 janvier 2011, en millions d'USD)

	2010 Actuel	2011 Prévision	2012 Prévision
Tirages de l'année			
Huitième reconstitution	30%	35%	35%
Tirages cumulés, en pourcentage, au 31 décembre			
Huitième reconstitution	30%	65%	100%
Sur la base de:			
A. Décaissements projetés ^a	504,0	541,0	584,0
B. Décaissements effectifs	529,9		
C. Écart	(25,9)		
D. 100% des décaissements nécessaires (A - C, année précédente)	497,0 ^b	566,9	
Valeur actuelle des contributions des États membres			
Huitième reconstitution			
- Niveau cible	1 200,0	1 200,0	-
- Annonces de contribution reçues au 31 janvier	993,5	1 007,5	-
- Instruments de contribution reçus au 31 janvier	517,1	768,1	-
- Montants appelés (tirage)	155,1	268,8 ^c	-

^a Ces estimations sont fondées sur les taux de change en vigueur au 31 décembre 2010. Le montant des décaissements projetés tient compte du rythme de décaissement habituel du portefeuille de prêts. Le montant des décaissements indiqué pour 2010 correspond à la réalité.

^b Ce montant comprend les excédents de 7,0 millions d'USD de 2009.

^c Estimation fondée sur les instruments de contribution reçus au 31 janvier 2011.